



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 21 août 2019

Irrigation

Nouvelles mesures de restrictions sur les bassins suivants :

- Bassin du Clain
- Bassin de la Gartempe et de l'Anglin

Bassin du CLAIN - Mesures de CRISE :

Le débit seuil de crise est franchi à l'indicateur de POITIERS (point nodal du Bassin du Clain) ;

- Pour les cultures faisant l'objet d'une dérogation : limitation des prélèvements au volume dérogatoire autorisé (cf formulaire individuel d'accord de dérogation) et interdiction des prélèvements entre 9 heures et 19 heures.
- Les dérogations pour les cultures fourragères et expérimentales sont suspendues : interdiction des prélèvements
- Pour les autres cultures : interdiction des prélèvements

Ces mesures sont applicables à compter du 22 août 2019, 8h sur l'ensemble du bassin versant du Clain dans le département de la Vienne pour tous les prélèvements à usage agricole en rivières ou en nappes.

Bassin de la Gartempe - Mesures de CRISE :

Le débit seuil de crise est franchi à l'indicateur de VICQ-SUR-GARTEMPE (point nodal du Bassin de la Gartempe) ;

- Pour les cultures faisant l'objet d'une dérogation : limitation des prélèvements au volume dérogatoire autorisé (cf formulaire individuel d'accord de dérogation) et interdiction des prélèvements entre 9 heures et 19 heures.
- Les dérogations pour les cultures fourragères et expérimentales sont suspendues : interdiction des prélèvements
- Pour les autres cultures : interdiction des prélèvements

Ces mesures sont applicables à compter du 22 août 2019, 8h sur l'ensemble du bassin versant de la Gartempe et de l'Anglin dans le département de la Vienne pour tous les prélèvements à usage agricole en rivières ou en nappes.

Conformément aux arrêtés-cadre, la préfète a signé le 21 août 2019 deux arrêtés préfectoraux en ce sens.

Pour en savoir plus : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76